

1.2. SENSIBILITÉ DES UNITÉS PAYSAGÈRES AVEC L'ACCUEIL D'OUVRAGES ÉOLIENS

L'appréciation de la sensibilité globale des unités paysagères avec l'accueil d'ouvrages éoliens sera évaluée par la prise en compte des quatre critères suivants :

► Amplitude

L'amplitude d'un paysage est d'abord caractérisée par l'importance du dénivelé de son relief. On dit d'un paysage qu'il est de forte ou de faible amplitude.

► Échelle

L'échelle d'un paysage est déterminée par la dimension des éléments de paysage qui le composent et par les structures paysagères qui l'organisent : agencement et dimensionnement du parcellaire, typologie et portée des vues, densité et degré de perméabilité visuelle du bocage, répartition et étendue des bois, présence de l'habitat et des activités humaines, ambiances, etc. On parle généralement de paysages fermés ou intimistes et à l'opposé de paysages ouverts, voire très ouverts.

► Artificialisation

L'anthropisation est la transformation d'espaces, de paysage ou de milieux naturels par l'action de l'homme. On dit qu'un paysage est anthropisé lorsque qu'un certain degré d'artificialisation de ses composantes est lisible : infrastructures routières, ouvrages d'art, parcs éoliens existants et à venir, développement de zones industrielles, secteurs de cultures intensives, etc. À l'opposé, dans un paysage peu anthropisé la présence humaine se fait plus discrète.

► Reconnaissance sociale

La reconnaissance sociale d'un lieu ou d'un paysage correspond à la notoriété et à l'attachement de la population. Elle peut être appréhendée par un ensemble d'indicateurs variés : fréquentation spontanée, mesures de protection et de valorisation, animation, présence d'apparition dans les guides touristiques, enquêtes de perception, etc.

Cette reconnaissance est complexe et délicate à identifier. Pour la Bourgogne, une étude a été réalisée pour la DIREN en 1999, «La reconnaissance sociale des paysages bourguignons», dont les résultats ont été utilisés dans la présente étude.

Chaque unité paysagère est examinée afin de définir son niveau global de sensibilité au regard de l'accueil des ouvrages éoliens, qui sera classée suivant trois niveaux : **Très forte, Forte, Moyenne**

Le choix a été fait de ne pas utiliser le niveau «faible» pour la sensibilité des unités paysagères, considérant que l'accueil d'ouvrages éoliens produit une mutation du paysage quel que soit le paysage existant.

Pour évaluer le niveau global de sensibilité de chaque unité à l'égard de l'éolien, il sera répondu par O (oui), N (non) ou ~ (valeur nuancée), aux quatre formulations suivantes : forte amplitude, petite échelle interne, secteur très peu artificialisé et forte reconnaissance sociale du paysage et du patrimoine (bâti et naturel).

Le choix d'une pondération équivalente pour chacun des quatre critères traduit le fait qu'aucun de ces critères ne s'impose par rapport à un autre.

Critères analysés				Appréciation du niveau global de sensibilité de l'unité paysagère
Amplitude	Échelle	Artificialisation	Reconnaissance sociale (paysage, patrimoine bâti et naturel)	
Paysage de forte amplitude ?	Petit échelle interne, petit parcellaire ?	Très peu artificialisé ?	Fort reconnaissance sociale ?	
O	O	O	O	Très fort
O	O	O	N	Très fort
O	O	N	N	Fort
O	N	N	N	Moyen
O	O	O	-	Très fort
O	O	-	-	Très fort
O	-	-	-	Très fort
O	O	N	-	Fort
O	N	N	-	Fort
O	N	-	-	Fort
N	N	N	N	Moyen
N	N	N	-	Moyen
N	N	-	-	Moyen
N	-	-	-	Moyen
-	-	-	-	Fort